

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 25 JUIN 2007 : Délibérations

07-47 -	Compte de gestion de la Région pour l'exercice 2006
07-48 -	Compte administratif 2006 - gestion pluriannuelle.....
07-49 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2006
07-50 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2006 - affectation du résultat 2006.....
07-51 -	Fonds de garantie - rapport d'activité 2006
07-52 -	Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2006.....

* Décision Modificative n° 2

07-53 -	Informatique.....
07-53 bis -	Vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 - DM 2
07-54 -	Patrimoine

* Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel

07-55 -	Création d'une régie de recettes.....
07-56 -	Tarifs de la régie de recettes et conventions de réduction ou d'exonération des frais et droits de reproduction.....
07-57 -	Convention de cession gratuite des droits d'exploitation des données de l'Inventaire général du patrimoine culturel produites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse- Normandie au profit de la Région Basse-Normandie

* Antenne de Bruxelles

07-58 -	Modifications concernant la régie d'avance
---------	--

* Recherche

07-59 -	Recherche, transfert de technologie et innovation
---------	---

* Développement économique

07-60 -	Aides économiques en faveur des entreprises touristiques (ARE/PRCE)
---------	---

07-61 -	Remise gracieuse de Prime à la Réduction des Charges
* <u>Economie sociale et solidaire</u>	
07-62 -	Outils financiers liés à BASSE-NORMANDIE ACTIVE
07-63 -	Schéma régional de l'économie sociale et solidaire - appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent des projets »
07-64 -	Mise en oeuvre du Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire - amendement.....
* <u>Europe</u>	
07-65 -	Syndicat Mixte « Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey » - mobilité internationale.....
* <u>Charte Qualité des véloroutes et voies vertes en Basse-Normandie</u>	
07-66 -	Mise en place d'une Charte Qualité Hébergement
* <u>Formation</u>	
07-67 -	Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période 2007-2010
07-68 -	Fonds social européen - programmation 2008.....
07-69 -	Protocole d'accord entre la Région Basse-Normandie et la Direction Régionale des Services Pénitentiaires relatif à la réussite des parcours d'insertion socioprofessionnelle des détenus.....
* <u>Enseignement</u>	
07-70 -	Convention EPLE/Région.....
07-71 -	Remises gracieuses de bourses « formations sanitaires et sociales »
* <u>Contrat de Projets Etat/Région 2007-2103</u>	
07-72 -	Convention d'application du volet territorial.....
* <u>Transports ferroviaires</u>	
07-73 -	Création d'une nouvelle tarification régionale « Abonnement Form'Emploi » dans la gamme solidaire et extensions des tarifications « Pass Emploi » et « Passeport Région Solidarité »
* <u>Environnement</u>	
07-74 -	Lutter contre les changements climatiques - nouvelles aides du programme Défi'NeRGIE
07-75 -	Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels - Contrat de Projet Interrégional (CPIER) Seine.....
07-76 -	Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels - Contrat de Projet Interrégional (CPIER) Loire

* Agriculture

07-77 - Règlement des aides pour le Plan de Modernisation des Bâtiments
d'Elevage (PMBE)

* Personnel de la Région

07-78 - Création de postes

07-79 - Transformation de postes - groupes d'élus

07-80 - Association sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie

* Patrimoine

07-81 - Patrimoine

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-47

sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2006

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du compte de gestion du Payeur Régional.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-48

sur le compte administratif 2006 : gestion pluriannuelle

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2006.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-49

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2006

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2006,

Après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2006,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

ARRETE, à l'unanimité moins 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT), le compte administratif de la Région pour l'exercice 2006.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-50

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2006 : affectation du résultat 2006

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- de constater l'excédent de la section de fonctionnement pour 129 684 883,53 € et le besoin de financement de la section d'investissement pour 126 313 603,71 € ;

- d'affecter, sur cet excédent, un montant de 126 313 603,71 € en investissement et de maintenir le solde, soit 3 371 279,82 € en section de fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-51

sur les fonds de garantie : rapport d'activité 2006

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le rapport d'activité sur les fonds de garantie pour 2006.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-52

sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2006

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, au Président du Conseil Régional, de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2006.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-53

sur le Budget Supplémentaire (DM2) de la Région pour 2007 : informatique

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 juin 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 14 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter :

- sur le complément d'AP « Acquisition de matériel informatique » de 694 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 900, un dossier « Acquisition de matériel informatique » d'un montant équivalent,

- sur le complément d'AE « Fonctionnement de l'institution » de 274 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 930, un dossier « Fonctionnement de l'institution », d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-53 bis

**sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 : Décision
modificative n°2**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 juin 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 14 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

• d'adopter le Budget supplémentaire de l'exercice 2007 selon les chapitres budgétaires et le total par section tels qu'ils apparaissent ci-après :

BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
900	Services généraux	344 000,00	900	Services généraux	
901	Formation professionnelle et apprentissage		901	Formation professionnelle et apprentissage	
902	Enseignement	2 322 058,00	902	Enseignement	2 325 415,70
903	Culture, sports et loisirs	270 000,00	903	Culture, sports et loisirs	
904	Santé et action sociale	2 741 273,00	904	Santé et action sociale	
905	Aménagement des territoires	1 910 000,00	905	Aménagement des territoires	
907	Environnement	- 20 000,00	907	Environnement	248,47
908	Transports		908	Transports	- 2 714 946,00
909	Action économique	- 80 000,00	909	Action économique	898 746,33
921	Taxes non affectées		921	Taxes non affectées	
922	Dotations et participations non affect.		922	Dotations et participations non affect.	3 818 807,00
923	Dettes et autres opérations non fin.		923	Dettes et autres opérations non fin.	
925	Opérations patrimoniales		925	Opérations patrimoniales	
926	Transferts entre sections	85 000,00	926	Transferts entre sections	- 257 723,00
950	Dépenses imprévues		950	Dépenses imprévues	
951	Virement de la section de fonctionnement		951	Virement de la section de fonctionnement	3 501 782,50
001	Solde d'exécution reporté	126 313 603,71	001	Solde d'exécution reporté	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	126 313 603,71
	TOTAL	133 885 934,71		TOTAL	133 885 934,71

BUDGET PRINCIPAL - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
930	Services généraux	4 088 163,66	930	Services généraux	105 230,32
931	Formation professionnelle et apprentissage	1 500 000,00	931	Formation professionnelle et apprentissage	365 958,98
932	Enseignement	149 000,00	932	Enseignement	- 134 909,31
933	Culture, sports et loisirs	1 330 380,00	933	Culture, sports et loisirs	78 586,57
934	Santé et action sociale	20 000,00	934	Santé et action sociale	
935	Aménagement des territoires	- 240 000,00	935	Aménagement des territoires	63 080,66
937	Environnement	198 500,00	937	Environnement	4 452,87
938	Transports		938	Transports	1 608 185,46
939	Action économique	5 000,00	939	Action économique	175 511,63
940	Impositions directes		940	Impositions directes	4 010 747,00
941	Autres impôts et taxes		941	Autres impôts et taxes	12 202,16
942	Dotations et participations non affect.		942	Dotations et participations non affect.	402 278,00
943	Opérations financières		943	Opérations financières	162 277,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
945	Dotations aux provisions	14 778 ,00	945	Dotations aux provisions	
946	Transferts entre sections	- 257 723,00	946	Transferts entre sections	85 000,00
952	Dépenses imprévues		952	Dépenses imprévues	
953	Virement de la section de fonctionnement	3 501 782,50	953	Virement de la section de fonctionnement	
002	Solde de fonctionnement reporté		002	Solde de fonctionnement reporté	3 371 279,82
	TOTAL	10 309 881,16		TOTAL	10 309 881,16

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-54

sur le Budget Supplémentaire (DM2) de la Région pour 2007 : patrimoine

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 juin 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 14 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de désaffecter le dossier « Acquisition de bureaux » pour un montant de 180 000 € sur l'AP « Acquisition des locaux des Saints Pères » votée en 2007 sur le chapitre 900 ;

- d'affecter :

- sur le complément d'AP « Moyens généraux » de 40 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 900, un dossier « mobilier et véhicules administratifs », d'un montant équivalent,

- sur le complément d'AP « Patrimoine du Conseil Régional » de 350 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 903, les dossiers suivants :

- « Aménagement 1^{er} étage », d'un montant de 150 000 €,
- « Abbaye-aux-Dames », d'un montant de 200 000 €,

- sur le complément d'AP « Acquisition bâtiment Fonderie » de 180 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 908, un dossier « acquisition de locaux », d'un montant équivalent,

- sur l'AP « Institut de Pathologie du Cheval » de 100 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 909, un dossier « Institut de Pathologie du Cheval » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-55

sur la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel : création d'une régie de recettes

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer une régie de recettes auprès de la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'arrêté, joint en annexe, portant institution de ladite régie,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-56

sur la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel : tarifs de la régie de recettes et conventions de réduction ou d'exonération des frais techniques et droits de reproduction

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler les tarifs de reproduction à usage privé du Service régional de l'Inventaire adoptés par délibération n° 07-28 en date du 2 mars 2007 ;

- d'approuver :

- les tarifs de la régie de la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel conformément à l'annexe 1,

- la convention type portant exonération ou réduction de frais techniques et droits de reproduction, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-57

sur la Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel : convention de cession gratuite des droits d'exploitation des données de l'Inventaire général du patrimoine culturel produites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie au profit de la Région Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAU, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de cession gratuite des droits d'exploitation des données de l'Inventaire général du patrimoine culturel produites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie conformément aux annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-58

sur l'Antenne de la Région à Bruxelles : modifications concernant la régie d'avances

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'élargir le périmètre des dépenses liées à la gestion courante de la régie d'avances de l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles, en modifiant :

■ l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 23 février 2006 comme suit :

« Il est créé à compter du 1^{er} mars 2006, auprès de la Région Basse - Normandie, une régie d'avances pour le paiement des dépenses occasionnées par la gestion courante, parmi lesquelles peuvent notamment être citées :

- les fournitures de bureau
- l'acquisition de petits matériels
- les dépenses d'alimentation
- les frais d'affranchissement
- les frais de télégrammes
- les locations de matériels divers
- les petites réparations
- les frais de déplacement des agents de l'antenne et des volontaires internationaux
- les frais de restauration »,

■ l'article 3 en portant le montant maximum de l'encaisse de 1 220 à 2 500 € ;

- de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour créer les régies d'avances, les régies de recettes et les régies d'avances et de recettes nécessaires au bon fonctionnement des services de la Région,
- pour régler les modalités de fonctionnement des régies créées ou existantes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-59

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter

- le document « Stratégie régionale pour la recherche et l'innovation en Basse-Normandie » conformément à l'annexe 1,
- le nouveau dispositif Fonds régional EMERGENCE, conformément à l'annexe 2,
- les nouvelles conditions d'attribution des allocations postdoctorales, conformément à l'annexe 3 ;

- de créer un Comité Consultatif Régional pour la Recherche et la Technologie ayant pour missions : de mener une réflexion prospective sur la recherche publique et privée, d'évaluer le cadre d'intervention régional existant et de réfléchir à son évolution, de proposer de nouveaux dispositifs en fonction de changements du contexte national ou européen, d'apporter ses compétences scientifiques et techniques lors de choix d'orientation importants.

- ▀ Ce Comité, composé de 27 membres, sera constitué des 3 collèges suivants :

- collège de représentants du monde économique : 9 membres dont un représentant des structures de transfert de technologie,
- collège de représentants du secteur de la recherche et de l'innovation : 9 membres,
- collège de personnalités qualifiées : 9 membres dont des représentants du CESR et des personnalités qualifiées bas-normandes ou extérieures à la région.

- ▀ Le Secrétariat sera assuré par la Direction de l'Economie, de la Recherche, de l'Europe et du Tourisme ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions relevant de ces dispositifs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-60

sur le développement économique : aides économiques en faveur des entreprises touristiques (ARE/PRCE)

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le champ d'application et les modalités de mise en oeuvre de l'ARE et de la PRCE dans le domaine du tourisme, conformément aux annexes jointes ;
- d'accorder aux Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne la possibilité de présenter en Commission Permanente, des dossiers au titre de l'ARE et de la PRCE dans le secteur du tourisme à compter du 25 juin 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-61

sur une remise gracieuse de Prime à la Réduction des Charges

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder à M. Philippe BOUCHARD, la remise gracieuse totale de la dette, soit 3 048,98 €, dont il est redevable ;
- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 3 048,98 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-62

**sur l'économie sociale et solidaire : outils financiers liés à BASSE-NORMANDIE
ACTIVE**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver :

- la création d'un Fonds Régional d'Investissement Solidaire « Basse-Normandie Solidaire » et d'un fonds de garantie dédié, selon les caractéristiques figurant dans le projet de convention joint en annexe,
- les modifications relatives au Fonds Régional de Contrat d'Apport Associatif et au Fonds Régional d'Amorçage Associatif et reprises dans le projet de convention modificative joint en annexe ;

- d'affecter sur l'AP « mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 200 000 € pour le fonds territorial « Basse-Normandie Active » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les participations suivantes :

- 100 000 € à l'Association Basse-Normandie Active au titre de la dotation régionale dont :
 - 50 000 € pour le Fonds de Contrat d'Apport Associatif (CAA),
 - 50 000 € pour le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA),
- 100 000 € à la S.A. France Active Garantie, au titre de la dotation régionale pour le Fonds de Garantie (géré par France Active Garantie) dédié à la couverture des interventions du Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS) qui sera géré par Basse-Normandie Active ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-63

**sur l'économie sociale et solidaire : schéma régional de l'économie sociale et solidaire –
appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent des projets »**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre du Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire, l'assise juridique, les conditions d'octroi et la date de mise en oeuvre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » reprises dans le document joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-64

**sur la mise en oeuvre du Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire :
amendement**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'amender le Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire en ajoutant dans la partie « Plan d'action régional en faveur de l'économie sociale et solidaire – II.2. Financer, accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire – 1. Soutenir les associations de l'économie sociale et solidaire – Les aides régionales existantes : Dispositif Emplois Tremplins (*géré par le service Emploi*) » le paragraphe suivant :

« Lors de l'Assemblée Plénière du 16 avril 2007, il a été acté l'ouverture du dispositif aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP), Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et les fondations reconnues d'utilité publique » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-65

**sur l'Europe : Syndicat Mixte « Association de la Maison de la Normandie et de la
Manche à Jersey » - mobilité internationale**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte « Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey » portant sur l'article 6 ;
- de modifier l'annexe 10 « dispositif Service Volontaire Européen » du cadre d'intervention pour l'aide à la mobilité internationale adopté lors de l'Assemblée plénière des 11 et 12 décembre 2006, conformément à la nouvelle fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-66

sur la Charte Qualité des véloroutes et voies vertes en Basse-Normandie : mise en place d'une Charte Qualité Hébergement

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la Charte Qualité Hébergement des véloroutes et voies vertes ainsi que le dispositif d'accompagnement de la Région, tels que présentés dans les annexes jointes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-67

sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période 2007-2010

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 juin 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période 2007-2010.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-68

sur le Fonds Social Européen 2007-2013 : programmation 2008

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'allouer une somme de 5,2 M€ de Fonds Social Européen, relevant des crédits à gérer par la Région sur la période 2007-2013, à l'appel à concurrence du programme régional de formation professionnelle 2008 qui sera lancé en septembre 2007 ;
- de programmer la répartition prévisionnelle de ces crédits comme suit :
 - 4 M€ avec un taux d'intervention du FSE de 50 % pour le programme Chèque Formation – « formations préqualifiantes et qualifiantes pour les demandeurs d'emploi »,
 - 460 000 € avec un taux d'intervention du FSE de 50 % pour le programme « Ingénieurs-cadres »,
 - 40 000 € avec un taux d'intervention du FSE de 50 % pour le programme Actions Préparatoires à la Qualification et à l'Emploi – volet « Immersion jeunes diplômés »,
 - 700 000 € avec un taux d'intervention du FSE de 50 % pour le programme Formation tout au long de la vie – « formation de base » ;
- d'inclure au cahier des charges des programmes concernés, les dispositions spécifiques au FSE quant à la communication, l'intégration de l'égalité hommes-femmes, les contrôles et la durée de l'archivage ;
- de prévoir l'inscription, au titre du Budget de la Région pour l'exercice 2008, des crédits nécessaires en contrepartie de l'allocation du FSE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-69

sur la formation professionnelle tout au long de la vie : protocole d'accord entre la Région Basse-Normandie et la Direction Régionale des Services Pénitentiaires relatif à la réussite des parcours d'insertion socioprofessionnelle des détenus

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 41 voix pour, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'autoriser le Président à signer :
 - le protocole d'accord entre la Région Basse-Normandie et la Direction Régionale des Services Pénitentiaires relatif à la réussite des parcours d'insertion socio-professionnelle des détenus, conformément au projet joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-70

sur la décentralisation : convention EPLE/Région

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention-cadre EPLE/Région prévue à l'article 82 du titre IV de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec chaque EPLE cette convention cadre.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-71

sur des remises gracieuses de bourses « formations sanitaires et sociales »

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5, « Education, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder les deux remises gracieuses suivantes :

- 1 830,50 € à M. Serge ELISABETH, élève aide-soignant à l'Institut de formation de Vire (Calvados),
- 1 308,50 € à Mlle Christelle MAUPAS, élève-infirmière à l'IFSI Croix Rouge Française d'Alençon (Orne) ;

- de modifier les délibérations n° 06-1060 du 12 décembre 2006 et n° 07-246 du 13 avril 2006 en annulant la décision de reversement du 1^{er} acompte de bourse soit respectivement 1830,50 €, concernant M. Serge ELISABETH et 1 308,50 € concernant Mlle Christelle MAUPAS ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-72

sur le Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 : convention d'application du volet territorial

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, Transports, Communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'approuver le projet de convention d'application du volet territorial du CPER 2007-2013, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat cette convention d'application.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-73

**sur les transports ferroviaires : création d'une nouvelle tarification régionale
« Abonnement Form'Emploi » dans la gamme solidaire et extensions des tarifications
« Pass Emploi » et « Passeport Région Solidarité »**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter, dans le cadre de la tarification sociale régionale, la mise en oeuvre d'une nouvelle tarification « Abonnement Form'Emploi », selon les principes suivants :

- s'adresse :
 - ✓ aux personnes en formation professionnelle sous financements publics (Région, Etat, ASSEDIC) inscrites en :
 - * formation professionnelle qualifiante,
 - * formation préparatoire à la qualification et à l'emploi,
 - * formation « une Formation-un Emploi »,
 - * programme ou un atelier de formation de base,
 - ✓ aux signataires de contrats d'apprentissage.
- cette nouvelle tarification sera proposée au public concerné dès le 3 septembre 2007,
- ce produit est délivré par un agent SNCF au guichet ou dans une boutique SNCF après vérification du dossier présenté par le demandeur. Toutes les pièces à présenter ou à joindre lors de la demande sont mentionnées dans la convention et les dépliants d'information « Abonnement Form'Emploi »,
- un dossier complet et certifié permet, pour le demandeur, d'obtenir immédiatement une carte de bénéficiaire. Une fois titulaire de sa carte, le bénéficiaire peut alors demander un abonnement mensuel ou hebdomadaire,
- cette nouvelle tarification est utilisable sur l'ensemble du réseau de transport de voyageurs en Basse-Normandie, dans les trains et cars TER Basse-Normandie et dans les trains Corail Intercités. La réduction offerte est au minimum de 80% et le taux de réduction est calculé selon la distance effectuée par l'utilisateur,
- pour circuler en règle, le bénéficiaire doit, lors de son trajet être en possession de son abonnement, de sa carte d'ayant-droit et de son attestation, (ces trois documents en cours de validité),
- la Région Basse-Normandie, en partenariat avec la SNCF, compense la mise en place de cette tarification régionale spécifique par rapport au prix d'un billet plein tarif ; la somme restant à la charge du bénéficiaire étant au maximum de 20 % du prix plein tarif.

• d'autoriser à compter du 1^{er} juillet 2007, les bénéficiaires des tarifications « Pass Emploi » et « Passeport Région Solidarité » à circuler sur toute la desserte de l'axe Caen-Rennes ;

• d'étendre, à compter du 3 septembre 2007, la distribution du « Passeport Région Solidarité » aux conjoints et aux enfants à charge du ménage ;

• d'affecter sur l'AE « Tarification » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Abonnement Form'Emploi » d'un montant de 64 000 € au titre de la mise en oeuvre pour 2007, d'un dispositif d'aide à la mobilité en faveur des bas-normands en formation professionnelle et signataires de contrats d'apprentissage ;

- de verser à la SNCF mensuellement :
 - une subvention correspondant à la participation de la Région à ce dispositif, sur présentation des factures et justificatifs correspondants, comme précisé dans la convention « Abonnement Form'Emploi »,
 - une subvention correspondant aux frais de communication, de commissions et aux charges de comptabilité, de gestion et de traitement induits par la mise en place de la tarification sociale régionale. Ce montant sera inclus par avenant n°2 au Contrat Annuel d'Objectifs TER 2007 et intégré en C3, en complément du montant prévisionnel du plan de communication commerciale 2007 ; il sera payé dans le cadre du compte de facturation définitif 2007 ;
- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 938 du Budget de la Région ;
- de déroger au principe selon lequel la décision du Conseil Régional doit précéder le déparage de l'action ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF :
 - la convention concernant la mise en oeuvre de la tarification spécifique régionale pour les déplacements des personnes en formation professionnelle et signataires de contrats d'apprentissage, dite « Abonnement Form'Emploi »,
 - l'avenant n°2 au Contrat Annuel d'Objectifs TER 2007 relatif au volet « Communication » (frais de communication, de commissions et charges de comptabilité, de gestion et de traitement). La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu aux articles VIII-4-a et VIII-6 de la convention TER du 18 février 2002, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2007 payées en 2008,
 - l'avenant n° 1 à la convention signée le 17 juillet 2006 et relative à la mise en place d'une tarification régionale spécifique en faveur des ménages démunis, dite « Passeport Région Solidarité »,
 - avec la SNCF et l'ANPE :
 - l'avenant n° 1 à la convention signée le 26 juillet 2006 et relative à la mise en place d'une tarification régionale spécifique pour les déplacements des demandeurs d'emploi, dite « Pass Emploi » ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-74

**sur l'environnement : lutter contre les changement climatiques – nouvelles aides du
programme Défi'NeRGIE**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver dans le cadre du programme « Défi'NeRGIE Basse-Normandie », les nouvelles modalités d'aides de la Région figurant en annexe et relatives d'une part à la « méthanisation » pour les collectivités, les agriculteurs et les entreprises, d'autre part à l'acquisition de véhicules propres ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-75

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels –
Contrat de Projet Interrégional (CPIER) Seine**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat de Projet Interrégional CPIER Seine, conformément au projet joint en annexe et sous réserve que celui-ci précise, concernant la prévention des inondations, que :

- les modalités de participation de la Région Basse-Normandie seront celles définies dans le cadre de sa politique de l'eau (programme « EAU-bjectif Basse-Normandie »),

- la Région Basse-Normandie mobilisera ses financements sous réserve d'approbation par ses instances délibérantes,

- le montant de 0,5 M€ figurant à l'annexe financière du CPIER est un montant maximal susceptible d'être apporté par la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-76

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels –
Contrat de Projet Interrégional (CPIER) Loire**

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la contribution de la Région Basse-Normandie au Contrat de Projet Interrégional CPIER Loire, jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le Contrat de Projet Interrégional CPIER Loire, conformément au projet joint en annexe et incluant dans sa version définitive la contribution de la Région Basse-Normandie,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-77

sur l'agriculture : règlement des aides pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter le paragraphe « Conditions d'éligibilité et taux » du règlement des aides relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, par la 4^{ème} priorité suivante :

« les projets ayant un caractère exceptionnel, dans la limite de 5% du montant de l'enveloppe annuelle des crédits du Conseil Régional alloués à cette action. Ces projets seront validés par une commission tripartite composée des services de la Région, des services de l'Etat et des représentants des professionnels. La liste de l'ensemble des bénéficiaires sera présentée à la Commission Permanente, dès que les dossiers correspondants auront été instruits » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-78

sur le personnel de la Région : création de postes

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de créer :

- 2 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
- un poste relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine,

à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes ces postes pourront être pourvus par des cadres A contractuels recrutés en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; ils seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois des ingénieurs et des attachés de conservation du patrimoine et susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant ;

- d'ouvrir, à défaut de candidatures statutaires adéquates, parmi les postes d'attaché territorial créés par délibérations n° 06-70 du 23 octobre 2006 et n° 06-94 du 12 décembre 2006 et en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984, 5 postes d'attaché aux contractuels de catégorie A, postes rémunérés par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire y afférant ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930 et 933 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-79

sur le personnel de la Région : transformation de postes - groupes d'élus

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-27 en date du 2 mars 2007 en supprimant le paragraphe suivant :

« • de modifier le niveau de rémunération :

→ pour le groupe Radicaux de Gauche, Citoyens, Verts à compter du 1^{er} janvier 2007

- du poste créé par délibération n° 06-70 du 23 octobre 2006 en le fixant par référence à l'indice majoré 516 au lieu de l'indice majoré 382,

- du poste créé par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en le fixant par référence à l'indice majoré 516 au lieu de l'indice majoré actuel de 382,

→ pour le groupe Communiste, à compter du 1^{er} mars 2007

- du poste créé par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en le fixant par référence à l'indice majoré 407 au lieu de l'indice majoré actuel de 340 ; »

- de transformer :

- ✓ à compter du 1^{er} mars 2007, le poste de catégorie C créé pour le groupe Communiste par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en un poste de catégorie B par référence à l'indice brut 465- indice majoré 407 sur la base d'un travail à temps complet,

- ✓ à compter du 1^{er} janvier 2007, le poste de catégorie C créé pour le groupe « Radicaux de gauche, Citoyens, Verts » par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en un poste de catégorie B par référence à l'indice brut 596- indice majoré 502 sur la base de 70% d'un travail à temps complet ;

- de modifier à compter du 1^{er} janvier 2007 le niveau de rémunération du poste de chargé d'études créé pour le groupe « Radicaux de gauche, Citoyens, Verts » par délibération n° 06-70 du 23 octobre 2006 en le fixant par référence à l'indice brut 615-majoré 516, au lieu de l'indice brut 432-majoré 382 sur la base de 68% d'un travail à temps complet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-80

sur le personnel de la Région : association sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention complémentaire de 15 000 € à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-81

sur le patrimoine

Réunion du LUNDI 25 JUIN 2007

Réuni le lundi 25 JUIN 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - le contrat de bail 3-6-9 à titre gratuit avec l'IMEC,
 - tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA